

ANNEXE B8 : ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

RESUME DU PGES

Brève description du projet

Le Projet d'une durée de quatre ans et d'un coût total de 5,26 millions d'UC concernera les deux îles de Sao Tomé et de Príncipe. Le projet mettra un accent particulier sur les infrastructures aptes à assurer le développement et la sécurisation des productions. Les principales activités prévues dans le cadre du projet sont les suivantes : (i) modernisation des principaux points de débarquement pour la pêche artisanale (Sao Paolo, Néves, Sto Antonio de Príncipe, Santana), (ii) réhabilitation, équipement et formation des personnels du laboratoire de contrôle de qualité des produits de la pêche, (iii) appui à la mise aux normes du marché à poissons de Sao Tomé, (iv) travaux de réhabilitation portant sur 27 km de pistes rurales, (v) réhabilitation et extension de 11 systèmes d'irrigation, (vi) construction de 6 magasins, 12 abris pour pépinières, 11 séchoirs solaires, (vii) étude et mise en place de 6 unités de transformation des produits agricoles, (viii) travaux de réhabilitation et équipements, ainsi qu'appui à la formation, au niveau du CATAP et du CIAT, (ix) actions de sensibilisation et appui à la structuration et la formation d'associations et de GIE, et (x) appui à la mise en place d'un système de suivi, contrôle et surveillance des pêches.

Principaux impacts environnementaux et sociaux

Impacts positifs escomptés : L'objectif du Projet est de contribuer à une meilleure couverture des besoins alimentaires de STP à partir des productions végétales et animales locales, et plus spécifiquement les cultures vivrières et les produits de la pêche. Cette couverture sera assurée à travers une meilleure circulation et un meilleur écoulement des productions. Le Projet développera les techniques permettant une meilleure conservation et valorisation des divers produits, en promouvant l'entreprenariat et les initiatives locales. Le Projet interviendra aussi au niveau des services chargés du contrôle de la qualité des produits végétaux et de la pêche. Ainsi, il réhabilitera et équipera le laboratoire d'analyse et de contrôle des pêches à Sao Tomé, et prendra des dispositions pour assurer la mise aux normes du marché à poisson de Sao Tomé. Des financements seront aussi prévus pour la formation des personnels ainsi que l'appui au processus d'accréditation du laboratoire pour l'exportation des produits de la pêche. Le Projet financera aussi de petits équipements et fournitures complémentaires au niveau du laboratoire d'analyse du Centre de recherche agronomique et technologique (CIAT), et procèdera au remplacement des deux chambres froides destinées au stockage des semences au niveau du centre de Mesquita. Toutes ces mesures contribueront à mettre à la disposition des consommateurs des produits plus diversifiés et de meilleure qualité.

La dynamisation et le désenclavement des zones de production vivrières, impulsés par le Projet, constitueront également une contribution au maintien des jeunes en zone rurale, et à la réduction des problèmes de chômage et de pauvreté des ménages et des enfants, fréquents dans les centres urbains. Plus globalement et de manière transversale, le Projet prendra des mesures afin de s'assurer que les intérêts stratégiques et les besoins pratiques des plus vulnérables (femmes et jeunes) soient pris en compte. Le Projet aura donc un impact positif pour l'implication et la responsabilisation des acteurs à la base, dont les plus délaissés. Le

Projet intègrera aussi de manière spécifique les risques liés aux changements climatiques au niveau des activités qui seront proposées au niveau des différents secteurs, et en synergie avec les initiatives déjà engagées par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement. Parmi les mesures spécifiques qu'adressera le Projet, nous citerons celles liées à la sécurité en mer des pêcheurs, ou encore celle visant à atténuer les effets des périodes sèches par le recours à l'irrigation. En définitive, il ressort que le Projet en réhabilitant ou construisant un certain nombre d'infrastructures essentielles, tout en assurant le renforcement des capacités des acteurs concernés, favorisera non seulement la production alimentaire, mais contribuera aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier au niveau du désenclavement, de la santé humaine, et de l'organisation sociale. La mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du PRIASA contribuera globalement sur une base durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à l'accroissement de revenus et partant à la réduction de la pauvreté des populations de Sao Tomé et Príncipe.

Impacts négatifs potentiels : Les divers travaux de construction, notamment la réhabilitation des pistes, la construction de petits réservoirs pour l'irrigation, la réhabilitation de certains bâtiments, l'aménagement de points de débarquement pour la pêche induiront des nuisances et risques modérés (bruit, poussière, sécurité) durant l'exécution des chantiers, et nécessiteront quelques terrassements et autres perturbations du sol qui pourront avoir certains effets sur les phénomènes d'érosion, au moins à titre temporaire. Le développement de l'irrigation pourrait favoriser le défrichement de zones arborées sur des sols en pente ce qui pourrait accroître les risques d'érosion et de ravinement. La facilitation de l'accès par la réhabilitation des pistes pourraient entraîner un accroissement des coupes illicites de bois, dans les zones sensibles. Certaines mesures pour le développement de la production agricole vivrière pourraient entraîner une contamination potentielle de l'environnement écologique par les intrants chimiques. On peut également citer les incidences des maladies transmises ou favorisées par une densification des points de distribution en eau pour l'irrigation et qui pourraient aussi être utilisés aux fins de l'alimentation en eau potable, sans que les conditions d'hygiène et de salubrité adéquates ne soient satisfaites.

Programme d'optimisation et d'atténuation des impacts

Des mesures appropriées de gestion de l'environnement et d'organisation des chantiers contribueront à atténuer les impacts négatifs évoqués ci-avant et résultant notamment des différents travaux. Ainsi, les nuisances et risques de chantiers seront pris en charge à travers le cahier des clauses techniques particulières destinées aux prestataires adjudicataires. La réhabilitation des pistes sera soumise à l'appréciation préalable de la Direction générale de l'environnement, et se limitera à des voies existantes. Concernant la prévention de la pollution des eaux par les intrants chimiques, la formation des exploitants à la bonne utilisation des engrais chimiques et pesticides, ainsi qu'un recours privilégié aux engrais organiques seront inscrits au programme des actions de sensibilisation environnementale et sociale mis en œuvre par le Projet. L'incidence des maladies d'origine hydrique sera atténuée par les actions d'éducation sanitaire, de diffusion des notions de prophylaxie et d'hygiène du milieu.

La promotion des cadres d'auto-gestion pour les infrastructures mises en place et l'intégration des actions de protection de l'environnement aux activités productives contribueront à promouvoir des pratiques responsables. Ainsi dans le domaine de la pêche artisanale, il sera fait la promotion d'une pêche responsable, tant dans une perspective d'utilisation durable des ressources halieutiques au bénéfice des populations locales que d'augmentation de la valeur ajoutée à l'exportation dans la perspective, à moyen terme, d'une éco-certification de

certaines pêcheries. Dans cette perspective le Projet appuiera : (i) la réactivation du système de statistiques sur les captures qui avait été mis en place avec la FAO, et (ii) la mise en place du cadre législatif pour le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches, ainsi que des actions pilotes de lutte contre la pêche illégale.

Programme de contrôle et suivi environnemental

Le suivi environnemental et social permettra de disposer de l'évolution des indicateurs pertinents pendant la durée du Projet. Les activités s'y rattachant seront planifiées et coordonnées par la Direction générale de l'environnement, avec qui le Projet passera une convention. Cette direction veillera à la bonne exécution des mesures environnementales et s'assurera notamment que les sites d'intervention ne présente pas une sensibilité spécifique, que les clauses environnementales figurent dans les dossiers d'exécution des travaux, et que les mesures d'atténuation sont effectivement et correctement mises en œuvre. Il pourra être fait appel à des opérateurs thématiques pour le suivi de certains indicateurs et impacts spécifiques relatifs notamment à l'accroissement du trafic sur les pistes réhabilitées, la prévalence des maladies d'origine hydrique en zone irriguée, à l'accroissement des revenus des ménages, etc. Dans le domaine social, une attention particulière sera portée au suivi de la tendance sur le problème de la parité homme-femme, et sur l'efficacité du Projet à résoudre de façon privilégiée les difficultés des personnes les plus pauvres et sur le renforcement effectif des capacités des différents acteurs, associations et groupements.

Eléments de contrôle du suivi environnemental et social

Composante environnementale	Activités de suivi des indicateurs d'exécution et d'état
Eaux - Pollution - Hydrologie - Erosion hydrique	- Suivi des effets des petits captages sur le régime hydrologique aval - Suivi de la qualité des eaux des sources, captages et réservoirs - Suivi de l'efficacité et de la gestion des petits réseaux d'irrigation - Suivi des mesures prises pour le contrôle de l'érosion hydrique
Terres et sols - Fertilité - Erosion/ravinement	- Suivi de l'utilisation des carrières pour les chantiers - Contrôle de l'origine du sable utilisé pour les constructions - Contrôle visuel de la tenue des sols des parcelles cultivées - Suivi de l'intégration des techniques anti-érosives - Nombre de plants forestiers associés aux techniques de récupération
Végétation / Faune - Dégradation - Reboisement - Ressources halieutiques	- Evaluation de la dégradation de la végétation lors des travaux - Superficies nouvelles défrichées et mises en culture - Contrôle des coupes abusives à proximité des pistes réhabilitées - Contrôle des atteintes portées à la faune par les activités du projet - Connaissance des ressources halieutiques par le suivi des captures

<p>Environnement humain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène et santé - Pollution et nuisances - Activités socioéconomiques - Problèmes liés au genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures d'hygiène sur les sites de travaux - Surveillance des pratiques de gestion des déchets sur les sites - Quantité des produits contrôlés par les services sanitaires - Suivi de la prévalence des maladies d'origine hydrique - Nombre de groupements créés et formés - Pourcentage de femmes dans les organes de gestion et de concertation - Fonctionnalité sanitaire des marchés rénovés et des unités de conservation et de transformation
--	--

Renforcement des capacités et appui institutionnel

En plus du suivi de l'application des mesures visant l'atténuation correcte des impacts les plus significatifs du projet, le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) intègre également les mesures destinées au renforcement des capacités institutionnelles du Projet. Ainsi, le Projet offrira, à travers un certain nombre d'activités, l'occasion d'améliorer les compétences et d'élever le niveau de connaissance des questions environnementales, en rapport avec la diffusion de petits ouvrages d'irrigation, le développement des unités de conservation, un meilleur contrôle des produits, la promotion des pratiques responsables, et les réflexions en rapport avec l'adaptation aux changements climatiques. Le renforcement des capacités concernera en premier lieu les agriculteurs et les pêcheurs, à travers les associations et groupements, mais aussi les services techniques de l'administration, en particulier ceux en charge du suivi et du contrôle sanitaire des produits. Des échanges et concertations seront également prévus avec des programmes similaires, et des formations seront organisées pour tous les acteurs et à tous les niveaux, et notamment à l'intention des responsables d'associations et de groupements, et leurs structures faîtières.

Consultation du public

L'équipe du Projet, en liaison avec la Direction générale de l'environnement et les directions techniques concernées, procédera à des séances formelles d'information du public avant le début des interventions. Les séances auront lieu sur les sites en présence des groupes cibles et des autorités locales, et seront ouvertes à toutes les populations désireuses d'être informées, ainsi qu'aux ONG intervenant à Sao Tomé et Príncipe. Les mesures environnementales y seront également exposées et discutées avec les groupes cibles. Leurs avis seront recueillis et portés dans un compte-rendu de réunion. Des réunions techniques avec les ONG locales associées dont MARAPPA, seront organisées pour prendre en compte leur connaissance du milieu et afin d'assurer une parfaite adhésion aux décisions prises par les communautés. Les résultats annuels du suivi environnemental seront présentés au Comité de pilotage avant d'être diffusés plus largement.

Responsabilités et dispositions institutionnelles

Le PGES sera exécuté sous la responsabilité du Ministère de tutelle (MAPDR) qui prendra les mesures correctives éventuelles, notamment à l'issue des recommandations du Comité de pilotage. Pour le suivi environnemental, le PRIASA à travers sa cellule de suivi-évaluation sera assisté par la Direction générale de l'environnement avec laquelle sera passée une convention. Des opérateurs spécialisés recrutés par le Projet interviendront pour la mesure d'indicateurs spécifiques. Pour les activités de sensibilisation environnementale et sociale, le

Projet mettra à profit le réseau d'ONG associé à la mise en œuvre du PRIASA, et en particulier l'ONG MARAPPA.

Estimation des coûts

Une enveloppe budgétaire globale de 184.000 USD est prévue pour la mise en œuvre du PGES, incluant principalement le suivi environnemental (44.000 USD), la mesure des certains indicateurs (80.000 USD) et des séances d'information et de sensibilisation environnementale et sociale (60.000 USD) :

- Coordination du suivi environnemental et social (convention avec Direction environnement),
- Consultations publiques, formation/sensibilisation et communication locale (intervention ONG),
- Mesure et suivi d'indicateurs spécifiques (opérateurs et prestataires spécialisés).

A ces coûts, il convient d'ajouter les actions spécifiques de formation pour le renforcement du contrôle de la qualité des produits (92.000 USD), de réactivation du système de statistiques sur les captures (60.000 USD), et d'adaptation aux changements climatiques par l'acquisition d'équipements de sécurité en mer (24.000 USD).

Échéancier de mise en œuvre

Un échéancier de mise en œuvre tenant compte de l'ensemble des activités relatives aux mesures proposées (bonification et atténuation), au programme de suivi, aux consultations, aux initiatives complémentaires et aux dispositions institutionnelles est contenu dans le plan global et calendrier d'exécution du Projet. Ce calendrier de mise en œuvre et la matrice des mesures de stimulation des bénéfiques et d'atténuation des impacts négatifs seront réexaminés et au besoin réajustés, au démarrage du Projet, en concertation avec l'ensemble des parties concernées. Les rapports périodiques fournis par la Direction générale de l'environnement, les ONG et le PRIASA permettront aux Autorités et à la Banque d'apprécier les résultats et effets des mesures d'atténuation.